

# NOS CONDITIONS GENERALES

Itinerance

I-trek

## FICHE TECHNIQUE :

La consultation des fiches techniques est indispensable avant toute inscription.

L'inscription à l'un de nos séjours ou voyages implique l'adhésion à nos conditions générales.

Votre inscription ne sera prise en compte que dans la mesure des places disponibles ainsi qu'à réception de votre bulletin d'inscription rempli et signé, accompagné d'un acompte de 30% du montant du séjour.

Le solde doit être réglé sur place avant la randonnée.

## ANNULATION:

en cas d'annulation de votre part (sauf si vous trouvez un remplaçant), il vous sera retenu :

- A plus de 30 jours du départ : 10% du montant du séjour.
- Entre 29 et 21 jours : 25% du montant du séjour.
- Entre 20 et 8 jours : 50% du montant du séjour.
- Entre 7 et 2 jours : 75% du montant du séjour.
- A moins de 2 jours : 90% du montant du séjour.

Il vous est conseillé de souscrire une assurance-annulation auprès de notre compagnie.

Si la randonnée est annulée de notre fait, soit parce que le nombre minimum de participants n'est pas atteint, soit par suite de conditions mettant en cause la sécurité des participants, soit par force majeure, il vous sera proposé dans la majorité des cas une formule de remplacement. Si elle est d'un coût supérieur (jusqu'à 15%), il ne vous sera demandé aucun supplément.

En cas d'annulation définitive, vous serez remboursé intégralement

Loi du 13/07/1992 : au dos du bulletin d'inscription sont reproduits in extenso les articles 95 à 103 du décret du 15/06/1994 relatifs à la vente de voyages et de séjours.

## LES PRIX

Ils comprennent, sauf mention contraire (voir notamment les randonnées liberté) :

- L'hébergement en pension complète.
- L'encadrement.
- Le prêt du matériel collectif ou individuel le cas échéant (cf. fiche technique).
- L'assistance d'un véhicule et de son chauffeur ou la location d'animaux de bât suivant le cas, pour le transport des bagages.
- La participation aux frais de transport sur place.
- Les frais d'organisation et de logistique.

Ils ne comprennent pas :

- La garantie annulation facultative.
- Le transport du domicile pour rejoindre le point de rendez-vous.
- Les dépenses à caractère personnel.

Le Parc d'Antoine



# NOS CONDITIONS GENERALES

Itinerance

I-trek

## RESPONSABILITE:

Les organisateurs ne sauraient se substituer à la responsabilité individuelle de chaque participant, ce dernier devant être couvert par sa propre assurance responsabilité civile.

D'autre part, agissant en tant qu'organisateur de randonnées, ils sont conduits à choisir différents prestataires, gérants de gîtes, refuges, hôteliers, transporteurs, et ne sauraient être confondus avec ces derniers qui conservent leur responsabilité propre.

Risques : Toute randonnée comporte un risque si minime soit-il. Chaque participant l'assume en toute connaissance de cause, s'engage à ne pas faire porter la responsabilité des accidents ou incidents pouvant subvenir sur l'organisateur, les accompagnateurs ou les différents prestataires. Ceci est également valable pour les ayant droits et les membres de la famille.

Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par le topo-guide, les organisateurs ne pouvant être tenus pour responsables des accidents résultant de l'imprudence d'un participant. Les organisateurs ne sauraient non plus être tenus pour responsables d'une mauvaise interprétation du descriptif ou d'une erreur de lecture de carte de l'utilisateur. La randonnée Liberté suppose l'acceptation d'un risque, si minime soit-il qui peut être dû notamment à une modification des éléments naturels sur l'itinéraire.

En conséquence, chaque participant s'engage à accepter ce risque et à ne pas faire porter la responsabilité des accidents ou incidents pouvant subvenir chez l'un des organisateurs, ou différents prestataires. Ceci est également valable pour les ayant droits et les membres de la famille.

Le Marocantour